

Faire appel à l'ADAR

Vous souhaitez faire appel à nos services ?

Voici la procédure à suivre :

- Vous nous contactez au 03 28 66 96 82.
- Nous enregistrons votre demande.
- La responsable de votre secteur vient à votre domicile pour étudier votre besoin et mettre en place un projet personnalisé.
- Nous vous proposons un devis gratuit et étudions avec vous les possibilités de financement.
- Nous vous proposons une intervenante adaptée à votre demande.
- Nous signons ensemble les documents contractuels (devis, contrat individuel de prise en charge, règlement de fonctionnement).

Dès que le contrat est signé, la responsable de secteur devient votre interlocutrice exclusive et est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

La spécificité de l'ADAR : la présence d'une coordinatrice hospitalière

En cas d'hospitalisation, elle fait le lien entre vous, votre famille, votre aide à domicile et la responsable de secteur.

La coordinatrice hospitalière assure le suivi des bénéficiaires lors de leur hospitalisation, la préparation de la sortie d'hospitalisation en collaboration avec les partenaires et services sociaux hospitaliers, le montage des dossiers administratifs inhérents à la prise en charge, la visite à domicile chez la personne aidée à son retour pour s'assurer de l'adéquation du plan d'aide mis en place avec les souhaits et besoins du bénéficiaire.

Son intervention vous assure un retour à domicile dans les meilleures conditions.